



**FACTOFRANCE**  
LA RÉFÉRENCE DE L'AFFACTURAGE

EXPORTER EN

ITALIE



# EN SYNTHÈSE



**Monika  
PICH LOSBAR**

Directrice de la Relation Clients  
Marchés Spécialisés & Export



## REGARDS CROISÉS



**Cécile  
PONCET**

Responsable Recouvrement  
Grands Comptes & International

Membre capital de l'Union Européenne, l'Italie dispose de plusieurs atouts non négligeables notamment dans le secteur de l'infrastructure, du textile et de l'industrie.

L'Italie est le deuxième partenaire de la France, derrière l'Allemagne avec plus de 54 milliards d'euros exportés vers l'Italie en 2022. Ils sont mutuellement des partenaires commerciaux majeurs.

En 2022, les échanges commerciaux entre la France et l'Italie se sont élevés à 106,8 Md€ (en hausse de 26% par rapport à 2021). Le solde commercial de la France était excédentaire pour la 1ère fois depuis 20 ans. Les postes les plus porteurs étaient les produits d'hydrocarbures naturels et l'électricité.

L'Italie est le 3ème pays de la zone euro où le poids de l'industrie reste important (21,1% du PIB). De nombreuses PME italiennes constituent un réseau diversifié de sites de production, de centres de décision et de points de vente.

Malgré la position de référence de l'Italie dans le commerce européen, les délais de paiement à l'export sont historiquement importants et dépassent régulièrement les 70 jours, avec une relative détérioration entre 2022 et 2023.

Nous y sommes particulièrement sensibilisés au travers de nos actions de relance. Nous accompagnons nos clients exportateurs pour les aider à maîtriser leurs délais de paiement clients en Italie, pays dans lequel nous portons un encours de 2 milliards d'euros auprès de 13 000 acheteurs italiens.

## LES DONNÉES GÉNÉRALES



PIB nominal :

**2 049 Mds \$<sup>1</sup>**

**3<sup>e</sup> puissance économique**  
de la zone euro



Taux de croissance :

**3,7%<sup>1</sup>**



Exportations françaises :

**54,6 Mds €<sup>2</sup>**

**N°2** dans les pays d'export français



Taux d'inflation :

**5,9%<sup>3</sup>**



### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Devise : Euro (EUR)

Langue officielle : Italien

(1) La Banque Mondiale, 2022

(2) Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, 2022

(3) La Tribune, 2023

## LES SECTEURS PORTEURS À L'EXPORT\*

Énergie

Automobile

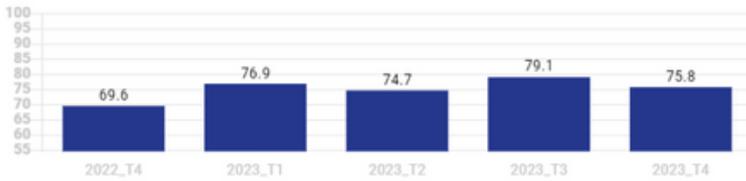
Agriculture

Chimie

Textiles et Cuirs

Métaux

Evolution trimestrielle des délais de paiement en nombre de jours



Délai constaté	Délai de référence	Tendance
75,8	75	▲

Les comportements de paiement des entreprises italiennes sont relativement stables sur les 4 derniers trimestres.

Néanmoins, avec un délai de référence à 75 jours, l'Italie ne fait pas exception aux pratiques de paiement des autres pays du sud de l'Europe qui sont structurellement supérieurs aux moyennes européennes.

Bien que la tendance soit à la stabilité, nous constatons une augmentation de +6,2 jours entre le 4e trimestre 2022 et le 4ème trimestre 2023, les entreprises souffrant de la hausse des taux d'intérêts et de la forte inflation impactant leur trésorerie.

Source : Observatoire des délais de paiement internationaux FactoFrance. Données issues des délais réellement constatés dans nos portefeuilles.

## NOS CONSEILS POUR VOUS FAIRE PAYER

### LES PRATIQUES DE RELANCE

La culture d'entreprise italienne est très axée sur le relationnel et la communication orale.

Dans le cas d'un nouveau contact ou d'une PME, la relance téléphonique est à privilégier dans un premier temps.

Dans le cadre de nos activités, nous constatons peu de retours par courrier. En revanche, la relance par téléphone et par mail s'avère plutôt efficace.

#### En cas de retard

- Les emails ont une valeur juridique en cas de contentieux.
- La menace d'une procédure judiciaire peut inciter l'Acheteur à payer.
- En cas de moratoire, la signature de l'accord est une reconnaissance de dette, pour une éventuelle procédure judiciaire.

Parmi les nombreuses procédures judiciaires italiennes, 2 sont à connaître :

- l'**injonction de payer** uniquement si la créance n'est pas contestée. Elle est réalisée à l'initiative du créancier auprès de la Cour (titre exécutoire);
- la **procédure civile ordinaire** : si la créance est contestée, il faut engager cette procédure qui peut durer parfois plus d'un an.

**À savoir** : Une procédure d'injonction de payer européenne (simplifiée) permet, dans les litiges transfrontaliers, d'obtenir rapidement un titre exécutoire automatiquement reconnu dans tous les autres pays de l'UE. Une fois définitive, il est impossible de s'opposer à son exécution.

### CONSEILS À L'EXPORTATEUR

L'Italie applique les réglementations valables dans toute l'Union Européenne. Cela implique les obligations d'importation suivantes :

- Les opérations réalisées au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) sont libres de droits.
- Le Tarif Douanier Commun (TDC) de l'Union Européenne s'applique aux marchandises d'origine extra-européenne.
- Les documents devant accompagner les marchandises lors d'une livraison intracommunautaire sont les suivants :
  - La facture commerciale (au minimum en deux exemplaires) avec le n° de TVA intracommunautaire de l'opérateur qui effectue la livraison, le n° de TVA intracommunautaire de l'acquéreur par lequel il est identifié dans le pays de livraison ainsi que la mention « exonération de TVA, art. 262 ter-1 du CGI »;
  - Le bon de livraison (document non obligatoire);
  - Le certificat sanitaire et phytosanitaire (pour les animaux vivants).

### FOCUS MOYENS DE PAIEMENT

Les moyens de paiements sont ceux pratiqués en Europe :

- Le **virement bancaire**, est très fréquent et représente un moyen sûr et peu coûteux.
- La **lettre de change**, demeure un moyen de paiement relativement sûr mais rare.
- Le **chèque**, de moins en moins utilisé.
- Et également deux particularités propres à l'Italie :
  - Les **bordereaux bancaires (RIBA)** à présenter en Banque pour être encaissés, principalement utilisés par les TPE-PME.
  - Les **effets de commerce (Cambiali)** qui prennent la forme de lettres de change ou de billets à ordre.

\*Les cambiali doivent être acceptés en bonne et due forme par le tiré et estampillés entre 12/1000e et 6/1000e de leur valeur selon qu'ils sont payables en Italie ou à l'étranger.



# RETROUVEZ TOUS LES DÉLAIS DE RÈGLEMENT PAYS PAR PAYS SUR LE BAROMÈTRE FACTOFRANCE



FactoFrance - société anonyme au capital de 507 452 317 euros - Siège social : Tour D2, 17 bis place des Reflets  
92988 Paris La Défense Cedex - RCS Nanterre 063 802 466 - Banque agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel

Aucune information ou opinion présentée dans le présent rapport ne saurait être interprétée comme constituant de la part de FactoFrance une approbation ou un engagement de financement ou encore une offre de tout autre service à une quelconque entité ou personne physique.

FactoFrance ne garantit ni ne promet aucun niveau de rentabilité ou de génération de chiffre d'affaires de quelque sorte que ce soit. Le destinataire du présent document est invité à consulter ses conseils professionnels pour toute information complémentaire dans ces domaines.

